

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural Réunion en visio-conférence jeudi 25 juin 2020

Membres de la CLDR :

- Présents : 13 personnes : Nicolas BLERET, Séverine BOUCHAT, Anne-Sophie GHISSE, Cécile L'HOIR, Marie MANGUETTE, Vincent MARQUET, Patrick MISSAIRE, Céline OTJACQUES, Jocelyne PLESSERIA, Jean-François RAVONE, Nathalie VANHAMME, Francois WAUTELET, Fabienne WHITHOFS.
- Excusés : 16 personnes : Fabrice ALDEGHI, Raymond BOROWIAK, Fernand BROCAL, Jacqueline DEBRAY, Albert DEFANCE, Michel DEHAUT, Aline DEVILLERS, Priscilla ENDRES, Hélène FASTRÉ, Julien MATHIEU, Kathy LUTS, Thomas OST, Danielle PAWLINA, Pierre ROSOUX, Maude SERVAIS, Valérie STAFFE, Jean THONNART, Magali VAN DE PUT, Alain VINCKEN, Philippe WANET.

Membres de la CCATM :

- Présents : Nicolas BLERET, Séverine BOUCHAT, Daniel DENOËL, Martine HENROT, Jean-François FURNEMONT.
- Excusés : Thibault DE ROSMORDUC, André PRAILLET, Jean THONNART.

Pour le Bureau d'architecture CHORA : Emeric MARCHAL

Pour la Commune (Service Cadre de Vie) : Cécile CHARLIER, Quentin JAMAR

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG



Ordre du Jour

1. Projet 1.2. Maison rurale de l'entité - Présentation de l'avant-projet par Emeric Marchal (Bureau d'architecture Chora)
 2. Questions/ réponses et avis sur le projet
 3. Projet 1.7. Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye – présentation de la note d'intention du Collège – Avis CLDR
- Divers : moratoire sur les PCDR

Le point 1 et 2 concernant le projet de la maison rurale est suivi par les membres de la CCATM.

Un membre de la CLDR a souhaité que l'on puisse aborder le point sur la réforme des PCDR voulue par la Ministre en charge, Céline Tellier. Point apparu dans la Presse ces dernières semaines.

Ce « moratoire » a principalement un impact sur les communes qui ont un PCDR approuvé comme Villers-le-Bouillet et qui souhaiterait engager des nouvelles conventions. La Ministre souhaite revoir les critères d'octroi des subsides et ne pas faire de nouveaux engagements budgétaires tant que cette réflexion n'a pas été aboutie (octobre est cité comme délai).

Pour les projets déjà engagé tel que la maison rurale le projet suit son cours. Rien n'empêche de préparer et d'introduire de nouvelles demandes pour d'autres projets, il faut juste prendre en compte ce délai d'attente qui on l'espère sera respecté pour ne pas porter atteinte à toutes les dynamiques participatives en cours dans les PCDR.

Notons également que la Ministre souligne l'importance de l'outil PCDR pour sa dynamique participative. Elle souhaite renforcer l'outil pour le rendre plus en lien avec les enjeux actuels.

1. Projet 1.2. Maison rurale de l'entité - Présentation de l'avant-projet

Aurélie Vandenberg rappelle l'origine du projet.

- Premier projet du programme communal de développement rural pour lequel la commune sollicite une convention « développement rural »
- PCDR, Programme qui a été approuvé au Gouvernement wallon en 2018 et qui reprend 45 projets qui touches différents aspects : mobilité, nature, économie, cadre de vie, ...
- Ces différents projets ont été construits sur base des besoins exprimés par les habitants lors des consultations qui ont eu lieu dans chaque village en 2015.
- C'est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), représentante des citoyens et élus du territoire qui a pour mission de suivre les différents projets et remettre en avis.

Plus particulièrement, ce qui a été exprimé de manière récurrente dans les différents villages est :

- Le besoin d'une grande salle polyvalente pour l'ensemble de l'entité pour permettre d'organiser des évènements festifs et culturels
- Y joindre 2-3 petites salles pour une 20aine de personnes pour les associations
- Une salle bien équipée et aménagée d'espace extérieurs couverts pour permettre d'accueillir plus de monde.
- Prévoir des espaces de stockage en suffisance
- Aménager un réel cœur de village.

Emeric Marchal, Architecte, présente l'avant-projet, travail issu d'une réflexion déjà de 2 ans. La présentation dans son ensemble est visible via ce lien :

<https://vimeo.com/434611904/4e9c566b9b>

2. Questions et avis sur l'avant-projet

Les réponses aux questions et remarques sont reprises en italique.

Dans l'ensemble le projet est très apprécié et suscite des réactions positives.

- Il convient d'avoir des passages "roulants" pour les PMR et les chariots à matériel entre les différents étages des terrasses de la place.
Le points PMR est en effet à bien intégrer, l'objectif est de prévoir des aménagement doux et pas trop brusque.
- Le bar tel que représenté ici ne risque-t-il pas d'être un « bouchon » pour l'entrée dans la grande salle ? Même si cela dépend fortement de la fréquentation...
Possibilité de faire l'entrée par l'autre côté en cas de gros évènement. A étudier si le hall d'entrée pourrait être un peu plus grand pour être plus fluide. Notons également que cette salle doit être un lieu de rencontre pour tous les jours, servir comme bar extérieur et intérieur. Comme à Geer, ce hall d'entrée est vu comme un lieu convivial.
- Est-il prévu une billetterie ?
Oui c'est possible, la deuxième entrée peut jouer ce rôle si besoin dans le cas de grands spectacles.
- Quid de la récupération de l'eau de pluie pour éventuellement alimenter les toilettes? Panneaux solaires, photovoltaïques...
On sait récupérer les eaux de pluies de toiture dans des citernes, mais pas l'eau de ruissellement (elles sont maintenues sur place pour infiltration). Le système de chauffage sera certainement une chaudière gaz avec citerne enterrée pour une réactivité très courte (importante pour ce type de bâtiment). Toutes consommations électriques pourraient être alimentées par des panneaux photovoltaïques. Confirmation que le gaz passe dans la rue.
- Y a-t-il des raccordements électriques prévus pour les éventuels camions s'il y a un marché ou une fête foraine.
Oui ce sera prévu.
- La maison de quartier conserve ses groupes et activités ? et la radio à la maison de quartier ?
Les associations de la maison de quartier ont été consultée pour identifier si les aménagements prévus permettraient leurs activités (septembre 2017 et janvier 2020). Pour l'affectation des espaces, le Collège ne s'est pas encore positionné définitivement mais de la place est prévue pour la Radio. Le but est de proposer les salles qui conviennent au plus grand nombre d'associations de l'entité. La réflexion sur l'occupation et la gestion des salles devra être réfléchies avec les associations par la suite.
- Y a-t-il un éclairage prévu sur les terrasses ? Sécurité, activités en soirée etc

La place sera éclairée comme une place publique pour un contrôle sociale aisé. C'est un poste conséquent au niveau budget.

- Budget évalué au moment « t » mais comment va-t-il évoluer dans t+2 ou t+3 ans au moment où il sera réellement réalisé ? Quelle évolution de budget faut-il compter ?
De manière générale, la révision est prise en compte dans le budget communal mais Il n'est pas possible d'anticiper car les variations sont difficilement prévisibles. Cependant pour rassurer sur cet aspect, il faut aussi compter sur l'effet « bonne concurrence » lorsque l'on met le Cahier des charges en adjudication qui permet d'attribuer au meilleure rapport qualité prix et souvent d'avoir un prix inférieur à ce qui a été estimé par l'architecte.
- Pour quand le dépôt de permis est prévu?
Pour début octobre normalement
- La placette encaissée est toujours sur le terrain communal?
Non la placette est sur la parcelle du futur quartier en développement. Possibilité pour le Collège communal d'imposer une charge d'urbanisme au promoteur et la commune peut par la suite en récupérer la propriété. L'idée est venue lors des visites d'autres salles d'avoir un espace sécurisé pour les enfants.

Suites

La CLDR et la CCATM ont jusqu'au 15 juillet pour faire part de leurs remarques. L'enregistrement de la présentation d'Emeric sera envoyé à tous les membres de la CLDR et CCATm.

Une consultation de la population est possible avant la demande de permis mais devra avoir lieu cet été pour ne pas retarder le processus. La plateforme participative de la FRW peut être envisagée pour permettre une consultation à distance suite à la crise sanitaire.

Vu la réflexion déjà menée, la consultation ne doit pas avoir comme but de détricoter toute la réflexion déjà menée mais de voir les points où il serait intéressant d'avoir l'avis de la population.

La question est posée aux membres : Voyez-vous des points sur lequel il serait important de demander à la population leurs avis/ leurs idées ?

- La consultation est délicate, l'explication est importante, pouvoir présenter pour que cela passe au mieux possible. Eviter que les gens ne se plaignent sans comprendre.
- L'information est intéressante mais faut-il en faire plus sachant qu'il y a déjà eu les associations qui ont été intégrées à la réflexion et que la CLDR est un organe de représentation de la population.
- Le projet de la Maison rurale a déjà fait l'objet de plusieurs publications et informations (via la Presse, lors de la rencontre dans les villages en 2019, ...)
- Au moment de l'enquête publique il y pourrait y avoir la possibilité d'augmenter le rayon de consultation à l'ensemble de la population. La combinaison d'une séance d'information et d'un outil informatique telle que la plateforme est intéressante.

Suites aux diverses réflexions, et aux consultations et informations déjà menées sur le projet, les participants proposent de se limiter à une information (utiliser les canaux communaux : site internet, page Facebook, bulletin communal).

Suite du calendrier :

- Août : Intégration des diverses remarques suite à la présentation de l'avant-projet
- Septembre : Rencontre des pouvoirs subsidiant
- Octobre : dépôt du permis d'urbanisme (130 jours)
- 2021: Convention pour la réalisation des travaux

3. Projet 1.7. Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye – présentation de la note d'intention du Collège – Avis CLDR

Le collège, représenté par François Wautelet pour présenter l'idée, souhaite réactiver la fiche du presbytère. Le Collège est en effet souvent sollicité par les riverains car le bâtiment se délabre ou est vandalisé ou encore des acheteurs se montrent intéressés.

La motivation principale à réactiver cette fiche est la récente crise sanitaire. L'importance d'avoir des services de proximité, les commerces de proximité sont demandés de plus en plus. De plus, au Nord de la Commune, il y a très peu de service excepté l'épicerie de Vaux-et-Borest (l'objectif étant de ne pas être en concurrence avec l'épicerie).

Pistes évoquées pour une occupation des lieux :

- Bistrot de terroir (comme les bistrots du pays en France avec des menus proposés en lien avec des produits dans un rayon proche)
- Services postaux
- Dépôt de boulangerie
- Chambre froide pour dépôt de colis
- Services amenant de la vie dans le village (bibliothèque ? ou autre)
- Point de départ de co-voiturage

La CLDR évoque également d'autres aspects :

- Maison du patrimoine comme cela avait été évoqué car le village de Warnant dispose d'un patrimoine intéressant
- Départ de lieu de promenade, relais touristique avec location de vélos.
- Logement tremplin ? Pourquoi pas avec un contrat de gestion et un loyer modéré pour qu'une personne face vivre le lieu.
- Une antenne pour certains services communaux.
- Un local pour les jeunes. Le collège rappelle que le presbytère a été occupé par un local jeunes. L'espace multisport prévue derrière la maison de quartier permettra aussi un espace mais extérieur pour les jeunes. Pourquoi pas mais à voir avec l'espace disponible.

Au niveau financement, il s'agirait de solliciter les subsides du PCDR et éventuellement d'autres.

La CLDR n'exprime pas d'opposition à activer ce projet.

L'idée proposée par la Collège est que l'ADL puisse être porteuse du projet, avancer sur une proposition et consulter la population sur des idées et ensuite les prioriser.

La réunion se clôture à 21h45.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg
(Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.25 ou par courriel : a.vandenberg@frw.be
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou cecile.charlier@villers-le-bouillet.be*